

Conseil Municipal

Séance publique du 14 décembre 2022

Date de convocation : 07/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELLI, Dominique PARTY, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Nathalie BOURDON, Sylvie BERTOÏA.

Excusés : Chantal CASSECUELLE, Stéphanie DUPONCHELLE (Pouvoir à Carlos DA COSTA), Jean Yves BEAUDOT Magali NEVORET, Éric Olivier FRICOU (Pouvoir à Jean Louis MALATERRE)

Absents-es : Maxime POTY.

Secrétaire élue : Michèle LEFLEM

Ordre du jour :

	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
53-2022	Validation de devis
54-2022	Modification du tableau des emplois
55-2022	Décision Modificative n°2
56-2022	Amortissements des travaux lagunes
	Création d'une commission pour l'aménagement de la future bibliothèque
57-2022	Avenant n°1 au contrat Infratec – Travaux Place du Jeu de l'Arc
	Questions diverses

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 04 novembre 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

✓ Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi)

Monsieur le Maire présente la carte des zonages du PLUi sur la commune. Il propose une réunion le vendredi 20 janvier à 19 h pour le présenter. Il rappelle que ce PLUi concerne toutes les communes regroupées au sein de la communautés de communes. Celle-ci délibèrera le 19 décembre pour son adoption, la commune disposera alors de 3 mois pour donner son avis.

✓ 53-2022 Validation de devis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises pour les travaux à entreprendre aux lagunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient les entreprises suivantes pour les travaux aux lagunes :

Voierie	entreprise SocafI	85 378.75 € ht
Chalets	entreprise BS charpente	22 812.93 € ht

✓ 54-2022 *Modification du tableau des emplois*

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU le dernier tableau des emplois au 20 mai 2022 ;

Considérant la charge de travail de l'agent comptable ainsi que sa nouvelle fiche de poste,

Monsieur le Maire soumet au conseil la modification de la durée de l'emploi d'agent administratif et comptable soit **12 h** par semaine au lieu de 8 h actuellement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois tel que ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET au 1^{er} janvier 2023

Emplois	Nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de Mairie < 2000 ha	1	Cadre d'emploi des Attachés, des Rédacteurs et des Adjointes Administratifs
Service Technique Agent polyvalent	2	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques
Service Social Agent des Ecoles	1	Cadre d'emploi des ATSEM

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET au 1^{er} janvier 2023

Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques 28 h /semaine
Service Technique Entretien + interclasse	1	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques 31 h/semaine

Service Scolaire Restaurant scolaire Garderie Périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 33 h 05 minutes annualisées (26h17 hebdomadaires)
Service Social et scolaire Agent des écoles et Interclasse	1	Cadre d'emploi des ATSEM 20 h 40 minutes annualisées (16h13 hebdomadaire)
Service Administratif Agent administratif et comptable	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs 12 h/ semaine

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE MOINS DE 17 H 30
PAR SEMAINE POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS au 1^{er} janvier
2023**

Article 3 -3- de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

<i>Service Social</i> <i>Agent des Ecoles</i>	1	<i>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques</i> 12 h /semaine scolaire
--	---	--

AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions relatives au recrutement

CLD n° 001-210100269-20221214-del53_2022-DE

Transmis en préfecture le 17 décembre 2022

✓ 55-2022 *Décision Modificative n°2*

Transfert de crédits pour compléments 012

Désignation	DEPENSES	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
Fonctionnement		
D 611 contrats prestation de services	3 500,00 €	
D 615228 autres bâtiments	3 000,00 €	
D 61551 entretien mat. roulant	4 000,00 €	
total D 011 charges à caractère général	10 500,00 €	
D 6218 autre personnel extérieur		4 000,00 €
D 6411 Personnel titulaire		6 500,00 €
total D 012 Charges de Personnel		10 500,00 €
total	10 500,00 €	10 500,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :
Vote la décision modificative n°2

✓ *56-2022 Amortissements des travaux lagunes*

Boussion Fleury durée 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
 N° Inventaire 2022-1 1 146 € ht
 N° Inventaire 2022-2 900 € ht
 Soit 1 023 € par an

Socafi durée 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
 N° Inventaire 2022-5 77 785.10 €
 Soit 5 185 € sur 14 ans et 5 195.10 € la 15^{ème} année

BS charpente durée 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
 N° Inventaire 2022-6 22 812.93 €
 Soit 1 521 € sur 14 ans et 1518.93 € la 15^{ème} année

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Annule les délibérations 48 et 49 du 04 novembre 2022

Valide les durées d'amortissement pour les travaux susmentionnés

CLD n° 001-210100269-20221214-del53_2022-DE

Transmis en préfecture le 17 décembre 2022

✓ *Création d'une commission pour l'aménagement de la future bibliothèque*

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de la bibliothèque dans l'ancienne salle de tri de la poste et précise qu'une commission multipartite devrait se mettre en place afin de réfléchir à son aménagement. Cette commission regrouperait à la fois des personnes du département, de la commune ainsi que de la commune de St André de Bâgé (bénévoles assurant le fonctionnement de la bibliothèque conjointement avec les bénévoles de Bâgé-le-Châtel). A ce stade, seraient partant : M Malaterre, Party, Da Costa, Mmes Mauceli, Cassecuelle et Bourdon pour la commune de Bâgé-le-Châtel.

✓ *57-2022 Avenant n°1 au contrat Infratec - Travaux Place du Jeu de l'Arc*

Monsieur le Maire informe le conseil d'une erreur de calcul sur le contrat initial de maîtrise d'œuvre du cabinet Infratec. Le montant initial du marché se montait à 8 450 € ht alors que le calcul de la répartition des honoraires se montait à 8 820 € ht. Aussi il y a lieu de régulariser.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 370 € ht portant ainsi le marché à la somme totale de 8 820 € ht.

CLD n° 001-210100269-20221214-del53_2022-DE

Transmis en préfecture le 17 décembre 2022

✓ *Questions diverses*

Monsieur Party donne un compte rendu de la réunion avec les DDEN.

Madame Bertoïa fait part de la visite de la commission santé et sécurité au travail sur les différents postes de travail des agents. Cela a permis de déterminer les besoins en formation, en matériel.

M. Da Costa propose l'instauration d'une amende pour les personnes laissant les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Plutôt qu'une amende peut-être serait-il possible

d'instaurer des frais de nettoyage spécifiques de la voie publique comme ils existent déjà pour les dépôts sauvages aux PAV (pour information : 120 € délibération du 22/02/2019).

Projet de modification des horaires d'extinction de l'éclairage public : 22 h 30 à 5 h30

Place du jeu de l'arc : les platanes seront élagués par tiers tous les ans afin de conserver de l'ombre en été. Le même principe est appliqué sur la place de l'éperon, mais par moitié.

La réfection de l'éclairage public de la place du jeu de l'arc est prévue pour 2023.

Mme Mauceli fait part de la distribution des colis de Noël à l'Ehpad. Le repas des anciens est programmé le 1^{er} avril.

Pour le bulletin municipal, un seul devis a été reçu le second est en attente de réception.

Réunion avec les agents de la cantine pour discuter des problèmes rencontrés. Le personnel devait tester une nouvelle organisation, la commission est en attente du retour. 2 agents sur 4 souhaitent poursuivre la formation entamée en septembre.

Mme Bramas donne un aperçu des activités du comité de jumelage. La traditionnelle choucroute sera vendue en janvier prochain.

M. Malaterre informe le conseil que les travaux de la salle polyvalente auront un peu de retard. La cérémonie des vœux du Maire se déroulerait le 24 février en même temps que l'inauguration.

Pour les travaux des bureaux à destination de l'inspection académique, ceux-ci débiteront en janvier.

Préparation du budget 2023 : chacun est appelé à faire parvenir ses projets chiffrés.

Mme Bourdon demande si les cours d'école peuvent être utilisés hors temps scolaire. M. Malaterre précise que non. Il faudra prévoir la fermeture des portails.

Prochain conseil le 27 janvier 2023 à 19 h00

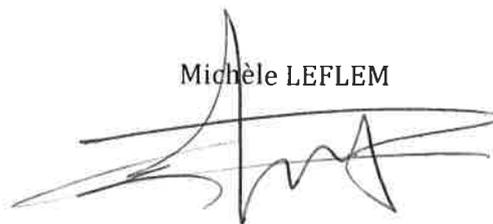
La séance est levée à 21 h 50

Le Maire,

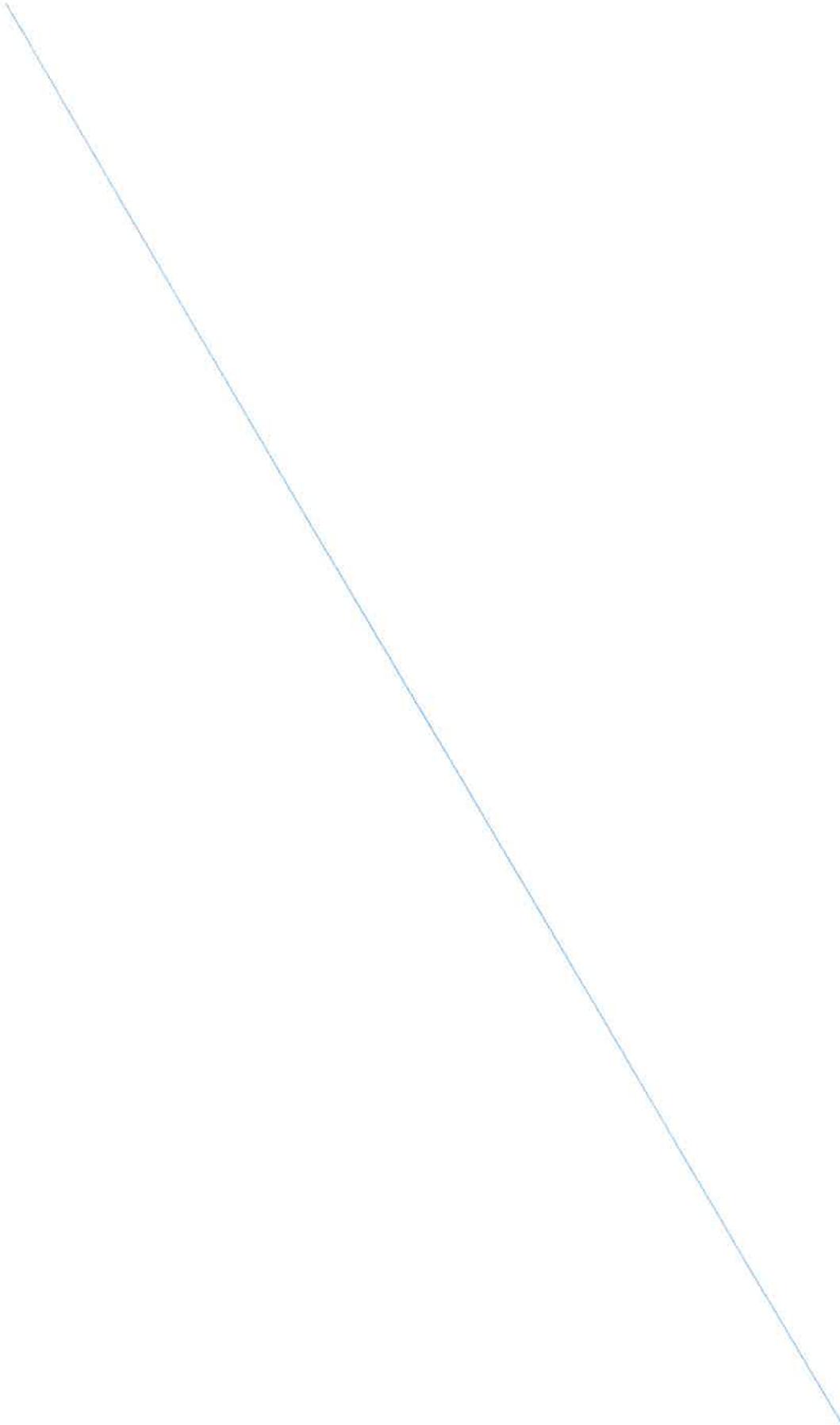


Jean Louis MALATERRE

La secrétaire,



Michèle LEFLEM



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELI, Dominique PARTY, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Nathalie BOURDON, Sylvie BERTOIA.

Excusés : Chantal CASSECUELLE, Stéphanie DUPONCHELLE (Pouvoir à Carlos DA COSTA), Jean Yves BEAUDOT Magali NEVORET, Éric Olivier FRICOU (Pouvoir à Jean Louis MALATERRE)

Absents-es : Maxime POTY.

Secrétaire élue : Michèle LEFLEM

Ordre du jour :

- 53-2022 **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
Validation de devis
A l'unanimité socaf 85 378.75 € ht - BS Charpente 22 812.93 €
- 54-2022 **Modification du tableau des emplois**
A l'unanimité - Augmentation des horaires du poste d'adjoint administratif 8 h à 12 h
- 55-2022 **Décision Modificative n°2**
A l'unanimité D611 -3 500 € /D 615228 - 3 000 € / D61551 -4 000 € - D6218 + 4 000 € / D6411 + 6 500 €
- 56-2022 **Amortissements des travaux lagunes**
A l'unanimité Boussion Fleury 2046 €/2 ans - Socaf 77 785.10€/15 ans - BS Charpente 22 812.93 € /15 ans
- Création d'une commission pour l'aménagement de la future bibliothèque**
- 57-2022 **Avenant n°1 au contrat Infratec - Travaux Place du Jeu de l'Arc**
A l'unanimité montant de l'avenant : 370 € ht
- Questions diverses**

Bâgé-le-Châtel le 17/12/2022
Le Maire



Jean Louis MALATERRE

